

La colère des retraités agricoles lors de l'AG au Houga

Espoir déçu d'obtenir 85 % du Smic



La colère des retraités agricoles lors de l'AG au Houga

L'assemblée générale (AG) de l'Aicra 32 (Association intercantonale des retraités agricoles du Gers) a eu lieu le 19 novembre 2018 au Houga. Les participants sont accueillis par la maire, Patricia Galabert. Des personnalités politiques assistent à l'AG (1). Quatre rapports sont soumis aux adhérents.

Espoir déçu

Tous les orateurs expriment leur colère et leur déception que la proposition de loi du député communiste André Chassaigne ait été rejetée par le Sénat, malgré lui, dans des circonstances qu'ils estiment antidémocratiques. Cette loi aurait porté la retraite à 85 % du Smic (980 € par mois) immédiatement contre 75 % actuellement, à carrière complète. En effet, le gouvernement a fait jouer l'article 44 (2) de la Constitution qui oblige le Sénat, si le gouvernement le demande, à voter une proposition de loi en ne retenant que les amendements du gouvernement (« vote bloqué »). Or le Sénat a refusé l'amendement du gouvernement qui reportait à 2020 la mise en vigueur de cette loi, soit après la réforme globale du système de retraites et le gouvernement était opposé au coût de cette mesure (400 millions).

La déception est d'autant plus grande que l'Assemblée nationale avait déjà voté cette proposition de loi en février 2017 sous l'ancienne législature à majorité socialiste. À noter que ladite revendication est soutenue par la majorité des sénateurs, encore tout étourdis de ce que certains appellent « un coup de force » du gouvernement.

Rapport de Pierre Esquerré, président de l'Aicra 32

Pierre Esquerré tonne contre cette intervention du gouvernement et se défend de faire de la politique, « sauf si défendre les retraités agricoles, qui sont en-dessous du seuil de pauvreté, c'est faire de la politique ». Il veut que soient organisées une ou plusieurs manifestations « pour que le gouvernement prenne en compte tous ceux et celles qui ont fait la France d'aujourd'hui ».

L'orateur tacle la MSA parce qu'elle n'a pas soutenu la proposition Chassaigne, puis il demande aux adhérents de rester mobilisés.

Rapport de Maria Dudous sur la condition féminine

Maria Dudous est sévère pour le gouvernement (toujours pour son intervention au Sénat). D'autant plus que l'étape suivante consistait à réclamer l'égalité des retraites hommes-femmes. Elle interpelle Emmanuel Macron : « ...Il suffirait de diminuer un peu votre train de vie : par exemple 806 personnes employées à temps plein pour le chef de l'État en 2016 + 23 % par la suite... ».

Rapport d'activité de Josyane Maritan

Josyane Maritan, secrétaire générale, énumère les actions du conseil d'administration et des dirigeants. Elle relève :

l'intervention d'un responsable du service social du Conseil départemental sur la dématérialisation des démarches administratives pour les personnes âgées,

la réussite de la manifestation du 26 septembre sur la rocade d'Auch,

l'arrivée de nouveaux adhérents à la suite du « bug » de la MSA sur le montant des retraites,

le lobbying auprès de sénateurs pour la loi Chassaigne,

la décision de ne pas participer à l'AG de la MSA pour manifester le mécontentement de l'Aicra 32,

l'étude du passage du volant par des retraités ne pouvant plus conduire à des chauffeurs retraités etc.

Rapport de Jacques Labatut sur la santé

<https://lejournaldugers.fr/index.php/article/31175-la-colere-des-retraites-agricoles-lors-de-lag-au-houga>

Jacque Labatut, vice-président de l'Aicra, réclame la réalisation immédiate du « reste à charge zéro » (3), promesse de campagne d'Emmanuel Macron, pour les plus défavorisés « Mais pas dans 4 ans, ni juste quelques jours avant la prochaine élection présidentielle ». Surtout que les retraités vont avoir du mal à payer leur chauffage.

Il termine en demandant où en est la politique de la dépendance : « Nos anciens disparaissent. (...) Le combat cessera faute de combattants ! »

L'observateur de cette AG ne peut faire autrement que noter la combativité de l'Aicra 32.

(1) La députée Gisèle Biémouret, le sénateur Franck Montaugé, la présidente de l'intercommunalité du Bas-Armagnac Élisabeth Dupuy-Mitterrand, le président de l'intercommunalité Artagnan de Fezensac Robert Frairet et Ronny Guardia-Mazzoleni, conseiller régional en charge de l'agriculture.

(2) Article 44 modifié par la loi constitutionnelle n°2008-724 du 23 juillet 2008.

Les membres du Parlement et le Gouvernement ont le droit d'amendement. Ce droit s'exerce en séance ou en commission selon les conditions fixées par les règlements des assemblées, dans le cadre déterminé par une loi organique.

Après l'ouverture du débat, le Gouvernement peut s'opposer à l'examen de tout amendement qui n'a pas été antérieurement soumis à la commission.

Si le Gouvernement le demande, l'Assemblée saisie se prononce par un seul vote sur tout ou partie du texte en discussion en ne retenant que les amendements proposés ou acceptés par le Gouvernement.

(3) Promesse de campagne d'Emmanuel Macron, le « reste à charge zéro » permettra d'ici à 2021 le remboursement intégral de certaines lunettes, prothèses dentaires et auditives, pour améliorer le recours à ces soins onéreux. Une réforme qui fait craindre à certains une augmentation du tarif des mutuelles.



Le déjeuner



Au milieu des tables



Les politiques et ainsi que Pierre Esquerré et Roger Treneule (président national)



Ronny Guardia-Mazzoleni, Patricia Galabert, Roger Treneule et Andrée Guillou